



Assemblée générale

LIBRARY
NOV 18 1988
UN/SA COLLECTION

Distr.
LIMITEE

A/C.1/43/L.61/Rev.2
16 novembre 1988

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS ET FRANCAIS

Quarante-troisième session
PREMIERE COMMISSION
Point 64 d) de l'ordre du jour.

DESARMEMENT GENERAL ET COMPLET : DESARMEMENT CLASSIQUE

Allemagne, République fédérale d', Belgique, Canada, Espagne, France,
Grèce, Hongrie, Italie et Pologne ; projet de résolution révisé

Mesures de confiance et de sécurité et désarmement classique
en Europe

L'Assemblée générale,

Résolue à progresser dans le domaine du désarmement,

Réaffirmant la nécessité de poursuivre les efforts pour instaurer la confiance, réduire le risque d'affrontements militaires et accroître la sécurité mutuelle,

Réaffirmant la grande importance qui s'attache à l'augmentation de la sécurité et de la stabilité en Europe, grâce à l'établissement d'un équilibre stable, sûr et vérifiable, à des niveaux moins élevés, des forces armées classiques et grâce à l'accroissement de la transparence et de la prévisibilité en matière d'activités militaires,

Considérant que la reprise de négociations dans le domaine des mesures de confiance et de sécurité ainsi qu'une nouvelle négociation sur les forces et les armements classiques, l'une et l'autre dans le cadre du processus de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe devraient promouvoir les efforts déjà entrepris pour renforcer la confiance, améliorer la sécurité et développer la coopération en Europe, contribuant de la sorte à la paix et à la sécurité internationales,

1. Prend note avec satisfaction des progrès atteints à ce jour dans les délibérations à Vienne sur les questions relatives aux négociations mentionnées ci-dessus;

2. Prie instamment les Etats Membres qui participeront aux négociations mentionnées ci-dessus de contribuer activement à la réalisation de leurs objectifs tels qu'agréés;

3. Invite tous les Etats à examiner la possibilité d'adopter des mesures appropriées aux fins de réduire le risque d'affrontement et de renforcer la sécurité, en tenant compte de leurs conditions régionales spécifiques.
